

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 10+1

1 pouvoir

Séance du 31 octobre 2008

L'an deux mil huit, et le trente et un octobre, à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean FOSTIER, Maire.

Présents : BOUCHE Jean-Louis - CHICOUTEL Gilles DEFAY Martine - FOSTIER Jean- HAZEBAERT Anne - HENO Pierre - PORTAL Gérard - ROLLAND Alain - ROSSITER Ginny - SERVANT Jean-François.

Excusé : Joseph OLIVAIN qui a donné pouvoir à Pierre HENO

Secrétaire : Ginny ROSSITER

Répartition des impôts locaux

Une demande a été faite par un habitant de Channat à ce que les impôts fonciers relatifs aux biens de section soient répartis de façon équilibrée parmi tous les habitants de chaque section concernée. Il attire l'attention sur le fait qu'à Channat, seuls les agriculteurs paient ces impôts.

Il est proposé de répartir ces impôts sur l'ensemble des habitants de chaque section de façon équitable et de rappeler le principe que l'ensemble des parties communales sont accessibles à tous.

Le conseil vote et valide cette proposition à l'unanimité

Certifié conforme.

Le Maire